

Utilisation des surfaces 2024

- 2 -

Obligatoire pour les communautés PER de type "Assolement" avec plus de 3 ha de terres ouvertes et qui ont choisi la variante d'assolement n° 2 lors du recensement (calcul à faire manuellement et en commun).

Pour les autres, ce calcul peut être visualisé sur GELAN (Evaluation > Recensement > Utilisation des surfaces)

		Surface ha
Céréales ¹⁾	Blé + épeautre
	Seigle
	Orge
	Triticale
	Méteil de céréales pour grain
	Céréales ou méteil ensilés

	Céréales (sans avoine)	<input type="text" value="....."/>
	Avoine
Sarclées	Colza (alimentaire + carbu. et lubrifiants)
	Tournesol
	Colza + tournesol	<input type="text" value="....."/>
	Maïs
	Betteraves sucrières et fourragères
	Pomme de terre
	Pois protéagineux
	Soja
	Féverole

	Tabac
	Cultures maraichères principales
	Jachère florale	*
Jachère tournante	*	
Ourllets sur terres assolées	*	
Bandes pour organismes utiles	*	
	Terres ouvertes TO	<input type="text" value="....."/>
Cultures herbagères	Prairie temporaire (max. 6 ans depuis la mise en culture)

	Terres assolées TA	<input type="text" value="....."/>
	Prairie permanente	
	- Extensive	*
	- Peu intensive
	- Pâturages attenants (y c. pât. extensifs)
	- Autres herbages permanents :	
	sans interdiction de fumure
	avec interdiction de fumure	*
Prairies riveraines d'un cours d'eau	*	
Prés à litière	*	
Cult. pérennes	Vigne
	Cultures fruitières
	Petits fruits (baies)
	Plantes aromatiques et/ou médicinales
	Pépinières
	Roseau de Chine

	Cultures spéc. sous abri avec fondation Haies, bosquets et berges boisées:	
	- SPB (bande herbeuse comprise)	*
- autres non SPB (bande tampon comprise)	*	
	Surface agricole utile avec TAB	<input type="text" value="....."/>
- Terrain à bâtir (TAB), équipés ou dès 2014	
	Surface agricole utile SAU	<input type="text" value="....."/>

Assolement - Variante n° 2

Nombre et part des cultures

(Voir règles techniques PER pages 4 et 5)

% / TA	max. %	Nombre ²⁾ cultures
<input type="text" value="50%"/>	50%
.....
.....
<input type="text" value="66%"/>	66%
<input type="text" value="25%"/>	25%
<input type="text" value="25%"/>	25%
<input type="text" value="33%"/>	33%
<input type="text" value="40 - 60 %<sup>3)</sup>"/>	40 - 60 % ³⁾
<input type="text" value="25%"/>	25%
<input type="text" value="25%"/>	25%
<input type="text" value="15%"/>	15%
<input type="text" value="25%"/>	25%
<input type="text" value="25%"/>	25%
<input type="text" value="25%"/>	25%
<input type="text" value="25%"/>	25%
.....
<input type="text" value="25%"/>	25% ⁴⁾
.....
.....
.....
.....
.....
..... ⁵⁾
100	Total	<input type="text" value="4"/>
	Minimum	<input type="text" value="4"/>

1) Les "bandes culturales extensives" et "céréales en ligne de semis espacées" sont à comptabiliser avec la culture en question.

2) Nombre de cultures
Si une culture couvre plus de 10 % des TA, elle compte comme 1 culture.
Les cultures couvrant moins de 10 % des TA peuvent être additionnées et sont considérées comme une culture par tranche de 10%.

3) selon la technique culturale (voir règles techniques PER pages 4 et 5)

4) Si la part de cultures maraichères (2 familles et plus) sur les TA est de :
10 - 19 % = 1 culture
20 - 29 % = 2 cultures
30 % et + = 3 cultures

5) Si la part de prairies temporaires sur les TA est de :
10 - 19 % = 1 culture
20 - 29 % = 2 cultures
30 % et + = 3 cultures

* Surfaces sans fumure